



www.mairie-gassin.fr

FINANCES

Téléphone 04.94.56.62.08 (19)

Fax 04.94.56.41.61

comptabilite@mairie-gassin.fr

C.C.A.S. GASSIN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET

SYNTHETIQUE DU COMPTE

ADMINISTRATIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le CCAS ; elle est disponible sur le site internet de la ville de Gassin.

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal agissant dans les domaines de l'aide sociale. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il est rattaché à la collectivité territoriale, mais garde malgré tout une certaine autonomie de gestion.

1 – Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population

Le Centre Communal d'Action Sociale supporte financièrement et techniquement les actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune de Gassin.

- ✓ Il détient une personnalité juridique propre, distincte de la commune à laquelle il est rattaché.
- ✓ Il est soumis aux règles de droit public,
- ✓ Il est doté d'un budget propre obéissant aux règles de la comptabilité publique (instruction M14),
- ✓ Il est géré par un conseil d'administration présidé par le Maire. L'organisation du fonctionnement interne du CCAS de la commune a été définie par les membres qui siègent au Conseil d'Administration et leurs missions s'appliquent entre autres dans la prise en charge d'aide pour les jeunes (séjours scolaires et extrascolaires, restaurant scolaire), les aides aux personnes en précarité, et la confection des colis de Noël pour les personnes âgées.

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes inscrites au budget et réellement exécutées. Par ce document, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Ce bilan rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

2- Ressources et charges des sections de fonctionnement

Section de fonctionnement

	RECETTES	Crédits ouverts	Réalisations
70	Produits services du domaine		
73	Impôts et taxes		
74	Dotations, participations	25 111,00	25 011,00
77	Produits exceptionnels		1 500,00
022	Excédent de fonctionnement reporté	24 889,02	24 889,02
		50 000,02	51 400,02

	DEPENSES	Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	34 400,00	14 116,50
012	Charges personnel (bénévoles)	200,00	76,00
014	Atténuation produits		
65	Autres charges gestion courante Secours et aides	15 400,02	704,32
		50 000,02	14 896,82

Excédent de fonctionnement 2022 11 614,18

Excédent de fonctionnement reporté 2021 + 24 889,02

Résultat Excédentaire de fonctionnement 2022 **36 503,20**

2- Evolution et structure

Dépenses de fonctionnement 2018-2022

		2018	2019	2020	2021	2022
011	Charges à caractère général	16 779,82	15 891,89	11 946,53	13 551,40	14 116,50
012	Charges personnel	144,00	144,00	160,00	152,00	76,00
014	Atténuat° produits					
65	Autres charges gestion courante	165,00	278,45	3 483,44	1 396,16	704,32

Les dépenses du chapitre 011 sont en légère hausse principalement dû à l'achat de colis de noël pour les anciens plus nombreux.

Les dépenses au chapitre 65, secours d'urgence et aides, baissent, passant de 1 396,16 € à 704,32€.

Recettes de fonctionnement 2018-2022

		2018	2019	2020	2021	2022
70	Produits des services	4 510,46	887,40			
74	Dotations et participations	0	12 010,	16 212,00	15 427,90	25 011,00

Les recettes proviennent de la subvention de la commune à hauteur de 24 811 € et d'une aide du département de 200 €, pour le traitement des dossiers d'aide sociale année 2021 (décalage d'un an).

Il n'y a plus de recettes au chapitre 70 en raison de la prise en charge par la société Présence Verte de la prestation téléassistance et de la facturation directe aux usagers.

Le Centre Communal d'Actions Sociales de Gassin n'a pas de personnel (uniquement la cotisation URSSAFF pour les bénévoles), pas de section d'investissement, et aucun emprunt contracté.